

COMMUNIQUÉ

Le 20 avril 2020

N/Réf. : service communication / Frédéric Alfonsi / communication@ville-evian.fr

Objet : Ouvertures du centre nautique et du funiculaire reportées

Ouvertures du centre nautique et du funiculaire reportées

L'ouverture du centre nautique et celle du funiculaire, prévues initialement le 25 avril, auront lieu à une date ultérieure en raison du confinement prolongé jusqu'au 11 mai.

Aucune date n'est à ce jour arrêtée quant à l'ouverture du centre nautique, néanmoins la Ville prépare sa mise en service en espérant qu'elle intervienne au plus tôt, dès que toutes les conditions de sécurité seront réunies et que les services de l'Etat donneront leur feu vert.

A ce propos, les travaux de réfection des deux bassins du centre nautique sont en cours d'achèvement. Le remplissage du grand bassin est en cours pour les essais hydrauliques et d'étanchéité. Les essais sur le bassin d'apprentissage devraient se faire à la fin du mois d'avril. Pour le parfait achèvement, seuls les travaux de finition sont encore en suspens et dépendent de la reprise d'activité des entreprises.

L'ouverture du funiculaire est également reportée. Celle-ci est conditionnée à des travaux réguliers de recalage de la voie qui ne pourront être réalisés qu'après le 11 mai, dès que les entreprises missionnées pourront reprendre leur activité. Aussitôt que cette intervention aura été planifiée, le service technique des remontées mécaniques et des transports guidés dépendant du ministère de la transition écologique, effectuera une visite d'inspection de deux jours afin de s'assurer de la conformité des travaux. De même, dès que les travaux de recalage de la voie seront terminés, les saisonniers pourront commencer l'entretien des gares et de la voie, lequel devrait durer une dizaine de jours. Toutes les dispositions seront prises pour une ouverture au plus tôt, dès que toutes les conditions de sécurité seront réunies et une fois l'accord des services de l'Etat obtenu.

Les plaisanciers devront également patienter avant de reprendre le large. La navigation de plaisance fait toujours l'objet d'une interdiction temporaire.